

LES ACTIONNAIRES DOIVENT RENONCER AUX DIVIDENDES 2019

Après les tergiversations consécutives aux nombreuses interventions des Organisations Syndicales CGT et autres, le gouvernement recule sur la question des dividendes. À l'issue de la réunion du 27 mars entre les responsables syndicaux nationaux et le Président, le gouvernement a indiqué qu'il n'accorderait ni report fiscal ni, report des cotisations sociales pour les entreprises qui verseraient des dividendes.



DIVIDENDES 2019 ADP

Le Ministère de l'Economie et des Finances doit encore faire une proposition réglementaire dans ce sens, alors que le gouvernement américain prévoit expressément que les entreprises qui procèdent à des rachats d'actions et distribuent des bonus seront exclues du plan de relance de 2 000 milliards de dollars qu'il s'apprête à mettre en place.

Alors que le gouvernement allemand demandait à tous les groupes de renoncer à leurs dividendes et à leurs bonus, alors que le gouvernement suédois interdisait à ses banques de verser le moindre dividende cette année afin de préserver leur trésorerie, le gouvernement français, lui, ne demandait toujours rien.

Même pas sur les dividendes :

« Je demande à toutes les entreprises, notamment les plus grandes, de faire preuve de la plus grande modération sur le versement des dividendes. C'est un moment où tout l'argent doit être employé pour faire tourner les entreprises », se contentait d'avancer prudemment le Ministre des

Finances, Bruno Le Maire, laissant encore à tous les groupes la liberté d'agir...

Car l'État, selon la doctrine du gouvernement, ne saurait rien exiger des entreprises et ne peut s'immiscer dans leur gestion. Ce qui frappe dans le discours du gouvernement, c'est cette mise en scène de la faiblesse de l'État vis-à-vis du patronat.

Le gouvernement remet en cause les acquis sociaux et le droit du travail dans les ordonnances de la

loi d'urgence face au Covid-19, mais en revanche il refuse de rétablir l'ISF ou même de remettre en cause les dividendes. Il porte ainsi une injustice sociale incroyable, à un moment où il y aurait besoin de faire preuve de la solidarité.

À un moment où **l'appareil productif tourne à 25 %**, alors même que les entreprises sont dans une incertitude sans précédent, qu'une récession qui pourrait être de grande ampleur menace, que nombre d'emplois sont menacés, que l'État se porte au secours de l'ensemble de l'économie, qu'il paie tout chômage partiel, n'est-il pas alors raisonnable de demander aux actionnaires de prendre aussi leur part et de renoncer à leurs dividendes ?

Leurs profits doivent-ils prévaloir sur nos emplois, notre économie, nos vies ? Car pour toutes les entreprises, la priorité actuelle c'est le cash, la trésorerie nécessaire pour pouvoir se maintenir à flot dans cette période sans visibilité.

Tous les groupes qui le peuvent sont en train d'activer les lignes de crédit afin de

s'assurer d'avoir les ressources nécessaires. Se priver d'importants moyens financiers qui se chiffrent parfois en centaines de millions, voire en milliards, constitue un risque certain.

Déjà des syndicats plaident pour que les actionnaires se montrent solidaires des salariés et des entreprises. Les appels sont particulièrement nombreux dans les groupes où l'État est actionnaire. Alors que plusieurs usines sont à l'arrêt, les syndicats du groupe Safran – un équipementier aéronautique détenu à hauteur de 11,4 % par l'État – a ainsi adressé une lettre au président du Conseil d'Administration du groupe pour demander que les actionnaires renoncent au versement d'un milliard d'euros de dividendes « *au nom de la solidarité et afin de permettre un meilleur amortissement économique de cette crise* ».

Leur appel a été entendu : le groupe Safran a annoncé qu'il renonçait à ses objectifs de 2020 et à son dividende d'un milliard d'euros.

De même, cinq syndicats (CGT, CFDT, CFE-CGC, FO, CFTC) d'Engie, détenu à 24 % par l'État, ont écrit à Bruno Le Maire pour réclamer la suppression du dividende pour l'année 2019 et une politique de distribution proportionnelle des dividendes dans les années futures (Engie est allé jusqu'à distribuer plus que son résultat net dans des années antérieures).

Alors **qu'ADP a mis 80% du personnel en chômage partiel**, il n'est pas possible que le groupe verse 62 % de son résultat à ses actionnaires. Il faut donc annuler le versement des 300 Millions de dividendes prévus.

Demander aux actionnaires de renoncer à leurs dividendes ?

L'argument semblait jusqu'à ces dernières heures, inaudible au sein du gouvernement. « *Les entreprises doivent payer leurs fournisseurs. Et les actionnaires seraient des fournisseurs de capitaux* », expliquait un

membre de la direction du Trésor lors de la conférence présentant le 24 mars le plan de soutien de l'État aux entreprises.

Cette réflexion illustre à elle seule la fausseté intellectuelle qui règne au sein de l'appareil de l'État, visant à faire passer un **actionnaire du statut de propriétaire acceptant des risques et des aléas à celui de créancier** en vue d'imposer un principe non négociable, selon le dogme : le dividende est non négociable dans une entreprise, ce serait un dû...

Loin de financer les entreprises, les actionnaires sont devenus au contraire les **grands bénéficiaires du capital**, pour des montants toujours plus élevés. Le taux de distribution des profits atteint des records.

Les entreprises françaises du CAC 40 figurent parmi les premières de la classe : en 2019, elles ont distribué 49,2 milliards d'euros de dividendes, soit **en moyenne 58 % de leurs bénéfices**.

En conclusion, les 300 millions de dividendes qui devaient être versés aux actionnaires doivent plutôt servir à solidifier la situation économique et sociale de l'entreprise pour passer l'épreuve.

Des bases nouvelles devront à l'avenir intégrer des règles de fonctionnement préservant au mieux des risques épidémiologiques à l'échelle mondiale et respectant encore plus la question environnementale pour contribuer à la défense du climat pour lequel le transport aérien a bien des efforts à produire.

Sur le plan social il convient aussi de protéger toujours plus et mieux les salariés exposés à de plus en plus de risques et événements bouleversants. Pour cela il faudra abandonner le sacrosaint culte de la concurrence...